

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 V 52 Vœu relatif à la prise en compte du confort des cheminements piétons au carrefour du boulevard Vincent Auriol avec la place d'Italie.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu rattaché à la délibération 2016 DVD 63 - DEVE - DU, relatif au réaménagement de la place d'Italie, présenté par M^{me} Edith GALLOIS et les élus du groupe UDI-MoDem ;

Considérant que le projet de réaménagement des sept places parisiennes vise à reconquérir de l'espace public en faveur du piéton et des circulations douces, accessible à tous ;

Considérant que sur la place d'Italie, l'espace est largement rééquilibré en faveur des piétons et des mobilités douces : la surface qui leur est consacrée augmentera d'environ 50 % par réduction de la surface réservée aux véhicules motorisés ;

Considérant que les propositions programmatiques du projet de réaménagement des sept places sont issues d'une vaste concertation sur le projet de réaménagement des places a permis de recueillir l'avis de nombreux acteurs concernés : usagers locaux, métropolitains, touristes, associations, conseils de quartier, mairie d'arrondissement, partenaires institutionnels et experts extérieurs ;

Considérant que dans certaines réunions de concertation relatives à l'aménagement de la place d'Italie, le traitement du débouché du boulevard Vincent Auriol sur la place d'Italie a été envisagé ;

Considérant qu'une reconfiguration complète de ce carrefour n'est pas actuellement intégrée dans les dépenses prévisionnelles, dans l'attente d'analyses plus poussées en liaison avec la RATP concernant les espaces souterrains du métro ;

Considérant que des aménagements simples articulant efficacité, ambition et sobriété peuvent être imaginés pour reconquérir l'espace public en faveur des piétons : place Martin Nadeau dans le 20^{ème} arrondissement, ou Times Square à New York ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Émet le vœu que :

Une étude soit menée visant à reconfigurer le débouché du boulevard Vincent Auriol en créant un parvis piéton unifié par une intervention légère afin d'améliorer le confort des cheminements piétons.